




REPUBLIQUE DU SENEGAL

Unité - Liberté - Justice

N° 000198 MSAS/SG/CSSDOS

 *Ministère de la Santé
et de l'Action sociale*

Dakar, le 14 .10. 2021

Le Coordonnateur

Objet : note d'information sur l'obtention du certificat de vaccination Covid-19 à QR code

Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) informe les personnes vaccinées souhaitant obtenir un certificat de vaccination à QR code que la demande est désormais dématérialisée. Elle peut être faite à la rubrique « *Demander un certificat de vaccination* » de la plateforme numérique <https://vaccinovid19.sec.gouv.sn/>. L'intéressé doit préparer (scanner) à l'avance les pièces demandées (carton de vaccination, pièce d'identité, tout autre document utile) et les charger dans la plateforme.

De ce fait, la durée du traitement pourra être ramenée à moins de 72 heures, à compter du lundi 01 novembre 2021. Le MSAS précise que d'ici à cette date, le traitement des demandes variera entre moins de 24H et plusieurs jours.

En raison de la dématérialisation du processus de demande de ce certificat, le dépôt des documents en version papier qui se fait à la porte du MSAS ne sera autorisé que pour les personnes du troisième âge le souhaitant, à partir du vendredi 15 octobre 2021 à 17H30.

Pour toute information:

- Téléphone : +221777078748 (fonctionnel aux heures de travail)
- cssdos@sante.gouv.sn

